



**HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h

**Le bureau est fermé le vendredi après-midi**

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

**LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024 À 19 h 30**

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 28 novembre 2024**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Administration »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

**PROJETS DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le Conseil municipal a procédé au dépôt des projets de règlement suivants :

- Règlement numéro 2024-305 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- Règlement numéro 2024-279-01 modifiant le règlement numéro 2021-279 sur la gestion contractuelle.

Vous pouvez consulter lesdits projets de règlements sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux » et l'onglet « Projets de règlements » ou au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture. Lesdits règlements seront adoptés lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le lundi 2 décembre 2024.

Quant au règlement numéro 2024-302 relatif à l'imposition d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou à la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux, les membres du Conseil municipal ont résolu d'abandonner la procédure d'adoption dudit règlement en date du 4 novembre 2024 considérant sa lourdeur administrative.

**RAPPEL - COMPTES DE TAXES 2024**

Nous vous rappelons que le 4<sup>e</sup> versement des taxes municipales est dû le **26 novembre 2024**. Veuillez prendre note que le compte de taxes municipales est payable par Internet auprès des institutions financières participantes, par virement Interac, par chèque ou en argent comptant au bureau municipal.

**N'oubliez pas de vérifier le numéro de matricule inscrit sur votre compte de taxes 2024 (les 10 chiffres qui sont suivis d'une série de 0).**

**AVIS PUBLIC**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, que le Conseil municipal tiendra une séance extraordinaire

**le lundi 2 décembre 2024 à 19 h 15**  
**à la salle du Conseil située**  
**au 1, boulevard du Frère-André, à Mont-Saint-Grégoire**

durant laquelle le Conseil procédera à :

- **L'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2025;**
- **L'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027.**

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du Conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027.

Donné à Mont-Saint-Grégoire ce 7<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS D'ADOPTION**  
**RÉSOLUTION FINALE – 2024-PPCMOI-03**

Adoptée en vertu du règlement numéro 2022-289 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

295 à 299, rue Saint-Joseph

Construction d'un deuxième bâtiment principal (trifamilial) sur le lot 4 159 657

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté la résolution finale suivante :

- 2024-PPCMOI-03 adoptée en vertu du règlement numéro 2022-289 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble concernant le 295 à 299, rue Saint-Joseph portant présentement le numéro de lot 4 159 657, visant à permettre la construction d'un deuxième bâtiment principal (trifamilial) sous certaines conditions.

**Ladite résolution faisant office de règlement entrera en vigueur à la date d'émission de son certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu.**

Ladite résolution peut être consultée au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. La résolution est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ADOPTION – RÈGLEMENTS D'URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-185-33

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-187-05

Modifiant le règlement numéro 2009-187 intitulé Construction

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-190-07

Modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté les règlements d'urbanisme suivants :

- Règlement numéro **2024-185-33** modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, afin de modifier les dispositions applicables aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis;
- Règlement numéro **2024-187-05** modifiant le règlement numéro 2009-187 intitulé Construction, afin de soustraire la responsabilité de la Municipalité dans la détermination des dommages d'une maison incendiée ou détruite de façon fortuite;
- Règlement numéro **2024-190-07** modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin que la modification d'un bâtiment existant nécessitant un agrandissement et/ou un changement de l'architecture pour établir une résidence bifamiliale, trifamiliale, multifamiliale ou une unité d'habitation accessoire (UHA) ne subissant pas de transformations extérieures ne soit plus soumise au PIIA.

**Lesdits règlements entreront en vigueur à la date d'émission de leur certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu.**

Lesdits règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Les règlements sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

### STATIONNEMENT LA NUIT



Nous vous rappelons que selon le règlement numéro 2017-252 (RM-330) concernant la circulation et le stationnement, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité (article 6). De plus, quiconque contrevient au présent règlement est passible, en plus des frais de remorquage, d'une amende (article 25).

Merci de votre collaboration.

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-303**  
**Établissant la tarification applicable**  
**à certains services rendus par la Municipalité**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le Conseil de cette Municipalité a procédé à l'adoption du règlement numéro 2024-303 établissant la tarification applicable à certains services rendus par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

**RÉSUMÉ**

Le règlement numéro 2024-303 a pour objet de fixer la tarification applicable à certains services rendus par la Municipalité, entre autres, la modification des règlements d'urbanisme, les frais de fourrière, l'annulation ou le report d'un encaissement, les chèques retournés sans provision, la procédure de vente pour défaut de paiement des taxes municipales et les travaux effectués par la Municipalité pour un contribuable.

Le règlement 2024-303 prévoit principalement de nouveaux tarifs pour les demandes de modification d'un règlement d'urbanisme.

Le règlement numéro 2024-303 abroge et remplace le règlement numéro 2018-267.

**Le règlement numéro 2024-303 entre en vigueur en date du présent avis.**

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière



**proanima**  
Servir les gens. Aider les animaux.

**LICENCES POUR ANIMAUX - RENOUELEMENT**

**La licence municipale : un gage de sécurité**

La licence municipale, sous la forme d'une médaille, est un moyen d'identification **obligatoire** pour tous les chiens et chats à Mont-Saint-Grégoire. Chaque animal doit porter cette médaille en tout temps. La médaille comporte des informations permettant de relier l'animal à son propriétaire via un registre officiel. En cas de fugue, cette simple médaille peut accélérer considérablement le processus de retour de l'animal à son foyer, car les citoyens, tout comme les refuges ou les vétérinaires, peuvent facilement identifier à qui il appartient.

Si vous n'avez pas encore enregistré votre animal, il est important de le faire sans attendre. De plus, pour les propriétaires d'animaux déjà enregistrés, pensez à renouveler la licence avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 afin de maintenir à jour les informations. Cette démarche, souvent négligée, est pourtant essentielle pour la sécurité de votre compagnon.

**Tarifs et procédure**

Pour vous procurer une licence ou pour la renouveler, vous pouvez vous connecter sur le site [proanima.com](http://proanima.com)

- Elle est de 20 \$ pour un chien et 10 \$ pour un chat et renouvelable chaque année.

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-304

#### Concernant les taux relatifs aux droits de mutation immobilière applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le Conseil de cette Municipalité a procédé à l'adoption du règlement numéro 2024-304 concernant les taux relatifs aux droits de mutation immobilière applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

#### RÉSUMÉ

Le règlement numéro 2024-304 a pour objet de fixer les taux relatifs aux droits de mutation immobilière applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ comme suit :

- De 500 000,01 \$ à 750 000 \$ : taux de 2 %;
- De 750 000,01 \$ à 1 000 000 \$ : taux de 2,5 %;
- De 1 000 000,01 \$ et plus : taux de 3 %.

Le règlement numéro 2024-304 s'applique à tout transfert d'immeuble situé sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

**Le règlement numéro 2024-304 entre en vigueur en date du présent avis.**

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

#### DÉNEIGEMENT

Nous vous rappelons que tout aménagement en bordure des rues, des chemins ou des trottoirs doit être situé entièrement sur les terrains privés et ne **doit pas empiéter sur l'emprise des rues, chemins ou trottoirs de la Municipalité.**

Prenez avis que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et les entrepreneurs ayant les contrats de déneigement des rues, chemins et trottoirs ne sont pas responsables des dommages qui pourraient être causés aux poteaux ou aux aménagements paysagers que les citoyens auront placés à l'extérieur de leur terrain.

Prenez également avis qu'**il est interdit de déposer de la neige ou toute autre matière (terre, boue, gazon) dans les rues et fossés appartenant à la Municipalité.** Veuillez aviser votre entrepreneur en déneigement de cette politique.



#### BRIGADIER(ÈRE) SCOLAIRE REMPLAÇANT(E) — RECRUTEMENT

La Municipalité de Mont-Saint-Grégoire est présentement à la recherche de candidatures afin de combler un poste de brigadier(ère) scolaire remplaçant(e). Les candidats(es) devront démontrer qu'ils n'ont aucun casier judiciaire. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec la Municipalité au 450 347-5376.



## BIBLIOTHÈQUE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

### NOS HEURES D'OUVERTURE

Lundi 18 h 30 - 20 h 30  
Mercredi 18 h 30 - 20 h 30  
Samedi 10 h 00 - 12 h 00

MONT-SAINT-GRÉGOIRE  **RÉSEAU  
BIBLIO**  
*de la Montérégie*



MONT-SAINT-GRÉGOIRE 

# Heure du conte de Noël

\*Suivie d'une petite  
activité thématique !




**SAMEDI 14 DÉCEMBRE À 10 H 30**



À LA BIBLIOTHÈQUE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

### | Heure du conte de Noël |

La bibliothèque municipale de Mont-Saint-Grégoire vous convie chaleureusement à l'heure du conte de Noël suivie d'une petite activité thématique le samedi 14 décembre 2024 à 10 h 30. Petits et grands sont invités à venir célébrer le temps des fêtes avec nous! 🎄 ❄️

  Date : 14 décembre 2024, 10 h 30

 Lieu : Petite salle au sous-sol du Centre communautaire de Mont-Saint-Grégoire

  Pour petits et moins petits


Demeurez à l'affût en suivant la page Facebook de la Municipalité ou en consultant le site web au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca)

# La chasse aux lutins est de retour!

Pars à la chasse aux lutins à la **bibliothèque de Mont-Saint-Grégoire** !  
 Quatre petits lutins coquins en cavale sont cachés parmi nos bouquins.  
 Découvre leurs noms et résous la mystérieuse énigme.

Du **16 novembre au 14 décembre**, remplis un coupon de participation et cours la chance de gagner une carte-cadeau d'une valeur de 50 \$ de la Librairie Moderne.

\*Concours ouvert aux petits et grands abonnés actifs de notre bibliothèque. Un coupon de participation par personne. Tirage au sort le 14 décembre 2024 à midi.



## COMITÉ LOISIR ET CULTURE FRÈRE-ANDRÉ

### - RECRUTEMENT SIÈGE # 5

Le Conseil municipal demande des candidatures pour combler le siège numéro cinq (# 5) du Comité loisir et culture Frère-André.

Réunions : Les réunions du Comité sont convoquées au besoin, en fonction des dossiers à étudier et conformément aux règles de la régie interne adoptées par le Comité, maximum 1 fois par mois. Une rémunération de 50 \$ est versée pour chaque présence à une réunion.

Composition : Le Comité est composé de trois (3) membres du Conseil municipal et de cinq (5) membres résidents de la Municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil.

Choix du candidat ou de la candidate : Le choix du membre résident se fera en se basant sur leur intérêt pour les loisirs et sur leur volonté de s'impliquer concrètement au sein dudit Comité.

Durée du mandat : La durée du mandat complet est fixée à 2 ans pour tous les membres.

Tout résident de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désirant devenir membre du Comité loisir et culture Frère-André doit transmettre une lettre à cet effet adressée au Conseil municipal, au plus tard **le mercredi 18 décembre 2024 à 16 h 45** au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André ou par courriel au [loisirs@mmsg.ca](mailto:loisirs@mmsg.ca). Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du bureau municipal au 450 347-5376.

LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINTE-GRÉGOIRE PRÉSENTE

# le rendez-vous musical

MONT-SAINTE-GRÉGOIRE 

## | LE RENDEZ-VOUS MUSICAL 🎵 |

Pour ce deuxième Rendez-vous musical, la Municipalité de Mont-Sainte-Grégoire souhaite vous présenter Lyne Cadieux auteure-interprète. Elle vous proposera un spectacle ayant comme moteur des textes forts et inspirés, évoquant l'amour, la liberté, l'espoir, la solidarité et la paix.

Elle affectionne les mots et la poésie. Pour ses chansons inédites, elle s'est entourée de grands de chez nous tels que Vigneault, Tabra, Lavoie, Bigras, Landriault et Noireaut. Elle y joint quelques-uns de ses textes.

Il s'agira d'un spectacle où la musique sera variée allant du jazz à la musique française en passant par les musiques du monde et quelques coups de cœur! On y retrouve : Legrand, Aznavour, Danielle Messia, Fugain, Françoise Hardy, Piaf, etc.

Lyne Cadieux sera accompagnée par ses deux musiciens Claude Taillefer (au piano) et Pascal Dufour (à la basse).

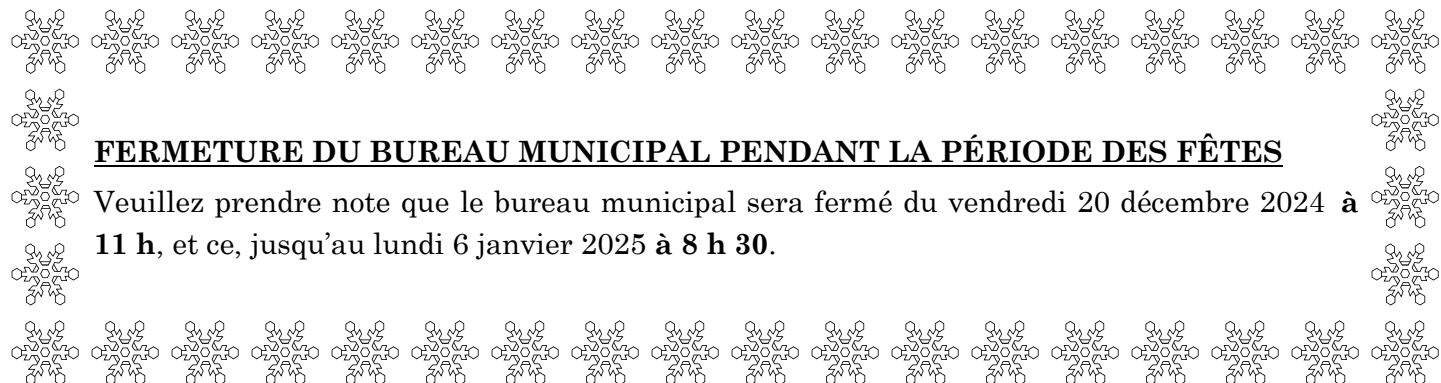
📺 Les billets seront en vente au coût de 20\$ par personne. Le spectacle est gratuit pour les 12 ans et moins. Vous pourrez vous les procurer dans le hall du Centre communautaire à l'ouverture des portes dès 18 h 30.

### \*ARGENT COMPTANT SEULEMENT

📅 Date : Samedi 7 décembre de 19 h à 20 h (ouverture des portes à 18 h 30)

📍 Lieu : Centre communautaire de Mont-Sainte-Grégoire, 45, rang de la Montagne

Demeurez à l'affût en suivant la page Facebook de la Municipalité ou en consultant le site web au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca)



**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du vendredi 20 décembre 2024 à 11 h, et ce, jusqu'au lundi 6 janvier 2025 à 8 h 30.



# LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

18 au 24 novembre 2024

Ensemble, pour l'égalité des  
chances dans tous les milieux.  
Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement.



Collectif  
petite  
enfance

## COMMUNIQUÉ DE LA PAROISSE

### Messe

Chaque lundi matin à 9 h, l'abbé Éloi Giard célèbre une messe à la salle Frère-André à Mont-Saint-Grégoire. L'entrée de cette salle est située à l'arrière du presbytère. Pour information : Lise Brault-Tétreault 450 347-3494.

### Feuillets paroissiaux

Le feuillet paroissial « Les Seigneuries du Lac – Hebdo Paroisses » couvrant les paroisses de Saint-Alexandre, Saint-Georges (Henryville), Saint-Sébastien et Sainte-Anne-de-Sabrevois est disponible en version électronique sur le site Internet [seigneuriesdulac.org](http://seigneuriesdulac.org) ainsi qu'en version papier dans un classeur mural installé dans l'entrée du bureau municipal.

Les feuillets paroissiaux suivants sont également disponibles dans le classeur mural :

- le feuillet de la paroisse de Saint-Athanase;
- le feuillet « De semaine en semaine » couvrant les paroisses de Sainte-Brigide et Saint-Romuald (Farnham).

Pour information : Irène King 450 358-9788

### Presbytère

Pour l'instant, le presbytère de la Paroisse Saint-Grégoire-le-Grand demeure ouvert tous les jours de la semaine (sauf le mardi), de 10 h 30 à 16 h. L'abbé Claude Boudreau et quelques bénévoles travaillent à préparer les différents dossiers qui seront déplacés vers notre paroisse d'accueil, soit Sainte-Anne-de-Sabrevois. Il est toujours préférable de téléphoner au presbytère avant de vous présenter (450 346-3104).

## COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 17 décembre 2024 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au [regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com](mailto:regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com)

### **Ne laissez pas le feu gâcher votre temps des Fêtes !**

La Régie intermunicipale d'incendie vous invite, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique, à suivre quelques conseils de prudence afin d'éviter tout incendie pendant la période des Fêtes.

#### Le sapin de Noël naturel

- Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement.
- Installez-le à une distance d'au moins un mètre de toute source de chaleur, telle qu'une plinthe électrique ou un foyer.
- Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau tous les jours.
- Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile ou lorsque vous allez au lit.

#### Les lumières décoratives

- Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC.
- Pour vos décorations extérieures, installez des lumières décoratives conçues pour l'extérieur.
- Utilisez des guirlandes de lumières en bonne condition, non fendillées et non séchées.
- Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant et n'utilisez jamais des clous ou des punaises.

#### Les chandelles

- Allumez et placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet inflammable.
- Ne laissez jamais vos chandelles allumées sans surveillance.
- Assurez-vous que vos chandeliers sont résistants au feu et que leur base est stable.
- Rangez les allumettes et les briquets dans un endroit hors de la portée des enfants.

#### L'avertisseur de fumée

- Vérifiez le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée. Si celui-ci est défectueux ou qu'il est installé depuis plus de 10 ans, remplacez-le.

Pour obtenir plus de renseignements sur les mesures à prendre pour se protéger des incendies, visitez le [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca). Choisissez l'onglet « Sécurité incendie ».

Vous pouvez également visiter la Régie intermunicipale d'incendie sur Facebook au [www.facebook.com/incendiemsgsbi](http://www.facebook.com/incendiemsgsbi). Ce forum vous permettra de suivre les activités de la Régie et de poser toutes vos questions par rapport au monde de l'incendie. En cas d'événements météo ou de toute autre situation particulière concernant la sécurité civile, la Régie utilisera, entre autres, ce moyen de communication pour diffuser des messages à la population.

### **PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL**

Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au [info@mmsg.ca](mailto:info@mmsg.ca), avant 16 h 45 le mardi 10 décembre 2024 pour la parution du 19 décembre 2024. Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450 347-5376.

## Prévention des incendies

# LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

### LES PRINCIPALES DISTRACTIONS À ÉVITER EN CUISINE

#### ÊTRE PRÉOCCUPÉ OU PRESSÉ

- Utilisez une minuterie pour vous rappeler le temps de cuisson.
- Vérifiez si vous avez fermé la cuisinière et le four avant de quitter la pièce ou votre domicile.
- Ne laissez aucun objet sur la cuisinière.

#### INTERVENIR AUPRÈS DES ENFANTS

- Si un autre adulte est présent, demandez-lui de s'occuper des enfants pendant que vous cuisinez.
- Demeurez près de la cuisinière en tout temps lorsque vous l'utilisez.
- Faites les devoirs avec vos enfants avant ou après avoir terminé la préparation du repas.

#### JOUER À DES JEUX VIDÉO

- Surveillez toujours les aliments sur la cuisinière.

#### SORTIR POUR ALLER FUMER OU VAPOTER

- Demeurez toujours dans la cuisine lorsque vous vous servez de la cuisinière.
- À l'extérieur, éteignez toujours vos mégots dans un cendrier, jamais dans un pot de fleurs, dans le paillis ou au sol.

#### FAIRE DU TÉLÉTRAVAIL

- Si vous préparez votre repas, prévoyez une plage horaire pour accorder toute votre attention à cette tâche.
- Évitez de répondre à vos courriels ou au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.

#### ENTRETENIR UNE CONVERSATION AVEC SES INVITÉS

- Acceptez l'aide qu'on vous propose en cuisine afin de ne pas être la seule personne à superviser les différentes étapes.
- Avant de quitter la cuisine, assurez-vous que les appareils de cuisson sont bien fermés.

#### EFFECTUER PLUSIEURS TÂCHES EN MÊME TEMPS

- Concentrez-vous sur votre tâche en cuisine; le reste peut attendre.
- Lorsque vous utilisez la cuisinière et le barbecue pour préparer un repas, faites-le tour à tour et non en même temps. Sinon, délégez l'utilisation du barbecue à une autre personne.

#### CONSULTER SON TÉLÉPHONE OU SA TABLETTE

- Laissez votre téléphone intelligent ou votre tablette hors de votre portée quand vous cuisinez.
- Concentrez-vous sur la tâche que vous effectuez en cuisine lorsque vous vous servez d'un appareil de cuisson.
- Évitez de consulter les médias sociaux, de répondre à vos courriels ou de parler au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.

**Pour une urgence incendie, composez le 9-1-1.**

**En collaboration avec votre service de sécurité incendie**

[Quebec.ca/prevention-incendies](http://Quebec.ca/prevention-incendies)



# Cafés-rencontres à Mont-Saint-Grégoire

Toutes les membres sont les bienvenues,  
peu importe leur lieu de résidence!

## Vendredi de 9 h 30 à 11 h 30

### Centre communautaire

45, rang de la Montagne  
Mont-Saint-Grégoire

La salle est située au sous-sol.



#### La manifestation du positif 20 septembre, 9h30

Un café-rencontre pour avoir une vue plus positive sur sa vie et oser demander à la vie ce dont nous avons besoin. Une façon de vivre sa vie pleinement et de voir le verre à moitié plein.

#### Embrasser le vieillissement 25 octobre, 9h30

Viellir vient avec son lot de changements. Notre entourage change, notre mentalité change et notre corps change. Le monde entier autour de nous change. Comment se recentrer dans tous ces changements? Venez en jaser avec nous.

#### Vivre le moment présent 22 novembre, 9h30

La vie avance à cent milles à l'heure. Le travail, les relations, la santé et toutes ces choses qui peuvent nous causer de l'anxiété et nous débalancer dans notre équilibre. Comment faire pour vivre dans le moment présent et trouver notre équilibre?

#### La violence sous tous ses masques 13 décembre, 9h30

La violence prend toutes sortes de formes. Sauriez-vous les reconnaître? En ces 12 jours d'actions contre la violence faite aux femmes, venez aborder un sujet qui sauve des vies.

L'évènement arrive à grand pas.

Le village se transformera le temps d'une soirée en un évènement festif et rassembleur.



Comme les courses/marches se font à la noirceur, nous aimerions créer une ambiance mémorable. Nous vous invitons à mettre vos décorations de Noël dès maintenant (c'est dans quelques jours!). Courez la chance de gagner un seau de bonbons KandJu en participant au concours (tous les détails sur Facebook).



Évidemment, cet évènement amènera beaucoup de gens dans le village. Nous allons interdire le stationnement dans les rues Robert, Marcel-Arbour, Alexander-Ross, des Pins et Clos-de-la-Montagne. Soyez courtois et respectueux avec tous.



MONT SAINT-GRÉGOIRE



## COLLECTE DE CONTENANTS CONSIGNÉS

Le dimanche 12 janvier 2025

de 9 h à 13 h

Au centre communautaire  
(45, rang de le Montagne)



Annonce payante



# Internet 100 % local



à partir de

**50 \$**

par mois



<https://qrcodes.pro/h8newk>

**1-833-346-0059**

Validez la disponibilité

## Opportunité d'emploi : secrétaire-réceptionniste

Le Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région recherche une personne qui désire :

- Évoluer dans un milieu de travail dynamique et professionnel ;
- Travailler pour un organisme qui a à cœur la communauté ;
- Vous impliquer et faire la différence dans notre milieu ;
- Vous avez envie de travailler avec une équipe de rêve ;
- Vivre une expérience de travail au sein d'un organisme de grande réputation qui œuvre depuis plus de 50 ans.

Plus spécifiquement voici une partie des tâches du candidat:

- Accueillir, écouter, répondre et diriger la clientèle ;
- Recevoir les différentes demandes et référer selon les besoins ;
- Collaborer au bon fonctionnement de tous les départements du centre ;
- Apporter une collaboration soutenue dans la gestion des transports médicaux.

Vous êtes la personne que nous recherchons si vous avez :

- Deux années d'expérience dans le service à la clientèle ;
- Une formation professionnelle ou une expérience connexe à l'emploi ;
- Des bonnes aptitudes pour les relations humaines ;
- D'excellentes habiletés en communication verbale et écrite ;
- Une bonne connaissance des logiciels de la suite Office (Excel et Word) ;
- Une bonne connaissance de la langue française et habiletés pour la langue anglaise (espagnol serait un atout).

Nous offrons un poste permanent, temps plein à raison de 4.5 jours par semaine. Bonnes conditions de travail avec avantages personnels. Salaire selon la charte salariale en vigueur.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'un texte expliquant leur intérêt et leur motivation par courriel à l'adresse [direction@cabiberville.org](mailto:direction@cabiberville.org). L'entrée en fonction se fera dès que possible.

*Centre d'action bénévole d'Iberville  
290, avenue des Conseillers  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1Z8*

*Tél. : 450 347-1172 Téléc. : 450 347-3572*

### **COMMUNIQUÉ DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE D'IBERVILLE ET DE LA RÉGION**

Le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024 de 9 h à 16 h, des bénévoles du Centre d'action bénévole d'Iberville seront au coin de la Route 104/rue Saint-Joseph et du rang de la Montagne/montée du Grand-Bois pour collecter des dons en argent.

Il est aussi possible de faire un don en ligne au : [cabiberville.org](http://cabiberville.org) ou directement sur place. Pour plus de détails : 450 347-1172.

## COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

### **Un bac brun utile en automne!**

Avec l'arrivée de l'automne, Compo-Haut-Richelieu rappelle aux citoyens qu'il est facile de se départir écologiquement des feuilles mortes et résidus de jardin grâce à la collecte de matières organiques.

Au cours de l'automne, déposez chaque semaine vos plants de légumes, vos feuilles et autres résidus végétaux. De cette façon, votre bac ne sera pas trop lourd ou trop plein pour la collecte.

La collecte par bac brun se fait toutes les semaines jusqu'en décembre. Ensuite, elle est effectuée aux deux semaines. Pour votre calendrier de collectes, consultez votre calendrier en ligne à [compo.qc.ca/collectes](http://compo.qc.ca/collectes).



### **BRUN'O passe à la fréquence d'hiver**

À compter du début du mois de décembre, la collecte de matières organiques sera effectuée aux 2 semaines jusqu'à la fin du mois de mars.

Surveillez votre calendrier de collectes pour les dates de ramassage!

### **L'hiver et les collectes**

- Gardez le couvercle du bac fermé pour éviter les dégâts ou l'accumulation de pluie ou de neige à l'intérieur (qui augmentent inutilement le poids et donc le coût).
- Prolongez la durée de vie de vos bacs en vous assurant que votre bac n'est pas enlisé au sol (boue, neige, gel).
- Poudrerie, verglas? Donnez congé à votre bac! Si vous pouvez sauter une collecte, laissez votre bac en sécurité loin de la route, des fossés et des équipements de déneigement.



### **Calendrier 2025**

En décembre, le calendrier de collecte pour 2025 sera disponible uniquement en ligne à [compo.qc.ca/collectes](http://compo.qc.ca/collectes).

### **Collectes et écocentres pendant les Fêtes**

Il n'y a aucun changement à l'horaire des collectes. Assurez-vous de placer les bacs en bordure de rue pour 7 h le matin de la collecte car les heures de passage peuvent différer des semaines normales.

L'horaire des écocentres pour la période des Fêtes sera disponible en ligne en décembre à [compo.qc.ca/ecocentres](http://compo.qc.ca/ecocentres).

## COMMUNIQUÉ DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

### **Dîner des Fêtes**

Le dîner des Fêtes du Club de l'Âge d'Or se tiendra le dimanche **8 décembre 2024**, à compter de 12 h, à l'Érablière Au Sous-Bois au coût de 35 \$ par personne. Pour réservation, veuillez communiquer avec madame Monic Martel au 450 347-3951.

## COMMUNIQUÉ DU CERCLE DE FERMIERES

Les membres du Cercle de fermières de Mont-Saint-Grégoire sont invitées à assister à l'assemblée mensuelle qui se tiendra le mercredi **11 décembre** à 19 h dans la Grande salle du Centre communautaire. Le local des Fermières est ouvert à toutes : lundi-mardi-mercredi : 13 h à 16 h, ainsi que le samedi de 9 h à 12 h.



Pour info : Dominique Blais 450 359-7378

1er février  
2025



# LE CARNAVAL D'HIVER

MONT-SAINT-  
GREGOIRE 



Thématique  
hiver  
d'antan !

